

Lancée le 16 mars, à Turin, ce dispositif de la politique de cohésion de l'Union européenne est doté de 450 millions d'euros sur la période 2021-2027. Il est mis en œuvre par la région Hauts-de-France.

s'engage l'Europe en Hauts-de-France

Cette initiative vise à développer l'innovation et le partage de capacités et de connaissances en matière de développement urbain durable, via le soutien à des projets pilotes.

Destinée aux **villes de plus de 50.000 habitants** (ou groupements de villes de plus de 50.000 habitants), ce dispositif vise "le **développement intelligent, durable et équitable de nos villes**", a précisé la commissaire, en soulignant que "près de 72% des Européens vivent dans des villes et des banlieues". "Confrontées à des défis urbains de plus en plus désastreux, allant de la crise sanitaire mondiale et de la montée de la numérisation aux inégalités sociétales, aux changements démographiques, au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, les villes de l'UE doivent se transformer et s'adapter, être poussées à développer leur potentiel créatif et innovant, dans les limites de leurs compétences, de leur financement et de leur capacité", estime la Commission européenne.

Dotée de 450 millions d'euros sur la période 2021-2027, via le Fonds européen de développement régional (Feder), cette initiative s'inscrit notamment en complément du programme Urbact IV.

Plusieurs appels à projets seront lancés dans ce cadre. Un premier, doté de 50 millions d'euros, l'a d'ailleurs été en octobre dernier, à l'appui du Nouveau Bauhaus européen - ce mouvement interdisciplinaire lancé par Ursula von der Leyen visant à transformer nos sociétés autour des concepts de durabilité, d'esthétique et d'inclusion. Les projets retenus seront annoncés en juin (99 candidatures ont été déposées, dont 76% par des villes de moins de 250.000 habitants).

Le prochain appel à projets sera publié en mai et doté de 120 millions d'euros. Les projets attendus : "rendre les villes vertes, garantir un tourisme durable et mobiliser les talents". Relevons que les actions innovantes retenues, conçues comme des bancs d'essai, sont cofinancées à hauteur de 80%, avec un plafond de 5 millions d'euros.

A noter, cette initiative européenne est mise en œuvre par la région Hauts-de-France, désignée entité mandatée par la Commission dans le cadre d'une gestion indirecte. Un secrétariat permanent, basé à Lille, a été créé pour la gestion quotidienne du dispositif. Cette initiative prend la suite des "actions innovatrices urbaines" de la précédente programmation (86 projets soutenus, 372 millions d'euros de fonds accordés) qui avait permis de soutenir notamment la mise en place de la Halle gourmande Fives (Lille).

- En savoir plus sur [Initiative européenne pour les zones urbaines](#) [1]
- Découvrir les projets soutenus par la précédente initiative "[Actions innovatrices urbaines](#) [2]"
- Découvrir le programme [Urbact](#) [3](soutien à la mise en réseaux entre collectivités, apports d'expertises, capitalisation des initiatives des précédents programme)

Source : [Localtis](#) [4], 20 mars 2023



Dates: Mardi 28 mars 2023 - 17:15

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [5]

[Développement durable](#) [6]

[Urbanisme](#) [7]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [8]

Publié le 28 mars 2023

URL de la source (modifié le 29/03/2023 - 10:22): <https://www.irev.fr/actualites-0/initiative-europeenne-pour-les-zones-urbaines-des-moyens-supplementaires-pour-le>

Liens

[1] <https://www.urban-initiative.eu/what-european-urban-initiative>

[2] <https://www.uia-initiative.eu/fr>

[3] <https://urbact.eu/>

[4] https://www.banquedesterritoires.fr/politique-de-cohesion-l-initiative-europeenne-pour-les-zones-urbaines-officiellement-lancee?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2023-03-20&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[6] <https://www.irev.fr/developpement-durable>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3700>

[8] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>